

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures,
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Martine PERRAUD, Vice-Présidente du C.C.A.S.

<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024</p> <p>Convocation du 15 mars 2024</p> <hr/> <p>Nombre de membres du conseil d'administration :</p> <p>En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 11 Quorum : 7</p>	<p><u>PRESENTS :</u></p> <p>Martine PERRAUD Jacques DELALANDE Annie GUIHARD Céline HALGAND Nicole LE GALL Isabelle LETILLIE Pascale MAHE Marie-Anne THEBAUD Jean Claude THOBIE</p>	<p><u>ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :</u></p> <p>Franck HERVY à Martine PERRAUD Catherine CHAUSSE à Marie-Anne THEBAUD</p> <p><u>EXCUSES</u></p> <p>Renée DELORME Joël LEGOFF</p>
--	---	---

<p>DELIBERATION N° 2024/03/007</p>	<p><u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023</u></p>
--	--

Rapporteur : Martine PERRAUD

VU :

- Le Compte de Gestion 2023 du Budget du Centre Communal d'Action Sociale transmis par le Comptable du Trésor de Saint Nazaire,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

CONSIDERANT :

- Que le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 a été repris
- Que les écritures sont conformes à celles du compte administratif 2023
- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2023 tenu par le trésorier municipal

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT,**

- STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 ,
- DECLARE que le Compte de Gestion du Budget du Centre Communal d'Action Sociale dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observations de la part du Conseil d'administration concernant les comptes du budget principal
- ADOPTE le compte de gestion du Centre Communal d'Action Sociale 2023 dressé par le Trésorier municipal
- CHARGE le Président ou son représentant légal de l'exécution de la présente

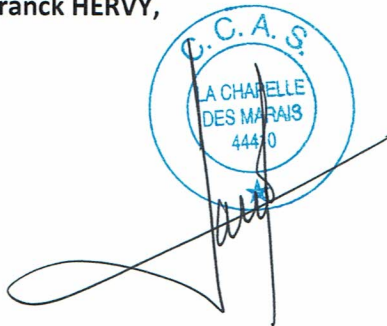
Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 29 mars 2024

**Le Président du C.C.A.S.,
Franck HERVY,**



The image shows a blue circular official stamp of the C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) for La Chapelle des Marais, with the number 44410. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Franck Hervey'.